



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 30 septembre 2014 à 18 heures, les membres du conseil communautaire désignés par les conseils municipaux des communes constituant la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan créée par l'arrêté préfectoral N° 2003-DRCL/1-080 du 9 décembre 2003, se sont réunis à la Salle Jacques Martin à BERTRANGE sur la convocation du Président, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires

RIVET Gérald - NOËL Guy - HOZE Marie-Jeanne - GHIBAUDO Michel - KIFFER René - DIOU Bernard - KOWALCZYK Pierre - MORREALE Joséphine - MASSON Jean-Louis - LE CORRE Jean-Yves - LENARD Marie-Hélène - GUERDER Norbert - LA ROCCA Salvatore - SOULET Guy - LERAY Gérard - LA VAULLEE Jean-Pierre - BALLAND Eric - BENSI Anabel - BELKACEM Smaïl - CURATOLA Anna - CAILLET Gérard - MULLER Jocelyne - GASSERT Jacques - KIEFFER Jean - FREY Marie-Thérèse - BERVEILLER Patrick - PIERRAT André - SPET Arnaud - WERQUIN Jean-Michel - REGNIER Nathalie - LUZERNE Marie-Rose - REMY Denis - WAX Hervé - FRANQUIN Daniel - HEINE Pierre - HALLE Dominique - BRANZI Didier - SONDAG Christian - THIRIA André - FOHR Michel - ROSAIRE Pierre - ROCHE Géraldine - VOUIN Jean-Pierre - BORNE Brigitte - ZORDAN Jean - JOST Pascal - MAKHLOUFI Rachid DITSCH Hubert - CORNETTE Isabelle

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS DONNANT PROCURATION

M. HIPPERT Patrick délégué titulaire, donne procuration à M. GASSERT Jacques
Mme BERGE Séverine déléguée titulaire, donne procuration à M. LA ROCCA Salvatore
Mme CEDAT-VERGNE Nathalie déléguée titulaire, donne procuration à M. LA VAULLEE Jean-Pierre
M. ZENNER Pierre délégué titulaire, donne procuration à M. NOEL Guy
Mme VAZ Natacha déléguée titulaire, donne procuration à M. SPET Arnaud

DELEGUE TITULAIRE ABSENT REMPLACE PAR UN DELEGUE SUPPLEANT

M. PRIESTER Norbert remplacé par M REISTROFFER Gilbert

ABSENTS EXCUSES :

GLAUDE André - KOLOGRECKI Stéphane

Secrétaire de séance : Monsieur MASSON Jean-Louis

Membres en exercice :	57
Membres présents :	50
Nombre de votes :	55

L'ordre du jour

1. Communications
2. PV de la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2014
3. PV de la séance du Conseil Communautaire du 25 août 2014
4. Décisions
5. Acceptation d'indemnités
6. Dotations pour réaliser des travaux d'éclairage public, d'enfouissement de réseaux secs et de requalification des espaces publics dans les communes
7. Requalification des espaces publics – Quartier République à Guénange – Convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée
8. Zone d'équipements et de services publics Metzervisse tranche II
9. Zone de Buding – Contrats de location fermage
10. Attributions de marchés
11. Zone communautaire des carrières de Distroff – Cession de terrains
12. Modification du tableau des effectifs
13. Suppression et création de poste
14. Rupture de bail commercial AGREA ZI Les Carrières à Distroff par convention amiable
15. Conventions de mandat avec la commune de Volstroff
16. Adoption des tarifs du périscolaire 2014/2015
17. Décision modificative n°2/2014
18. Frais d'organisation des conseils Communautaires
19. Festival de la matière 2014
20. Membres des commissions
21. Restaurant du Moulin – Appui au management
22. Zone de Koenigsmacker-Malling – Consultation pour fouilles archéologiques

Point n°1

OBJET : COMMUNICATIONS

Monsieur le Président informe :

1/ Rapport annuel d'activité 2013 du SMITU – Syndicat Mixte des Transports Urbains de Thionville Fensch

L'Arc Mosellan a adhéré au SMITU au 07/02/2012 conformément à l'arrêté préfectoral portant prise de la compétence « Transport en commun avec l'adhésion au SMITU » pour les 3 communes suivantes : Bertrange, Guénange et Stuckange. Des délégués communautaires représentent la CCAM au Comité Syndical du SMITU. Notre coût annuel d'adhésion est de 134 534,88€.

Le rapport d'activité 2013 a été présenté et validé lors du Comité Syndical du 3 juillet dernier. Mme Christine ZYDEK, Adjointe à Bertrange y représentait la CCAM. Ce rapport est à la disposition des délégués communautaires.

Les grands projets du SMITU sont les suivants :

- Le Plan de Déplacement Urbain

- La réalisation d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Transfrontalier le long de l'A31
- La modification juridique de la société Trans Fensch
- Le remplacement de la billetterie actuelle

2/ Rapport annuel d'activité 2013 du SCOTAT – Syndicat Mixte en charge de l'élaboration et du suivi du SCOTAT – Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération thionvilloise

Le SCOT permet de mettre en œuvre une stratégie territoriale à l'échelle de l'agglomération du Nord Mosellan des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'aménagement pour l'habitat, le développement économique, les loisirs, les déplacements, l'environnement, etc....

Durant ces dernières années, le travail de concertation a porté sur la production d'un diagnostic avec un état initial dans les différents domaines concernés. Puis, il a été réalisé le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour aboutir en 2013 à finaliser cette vaste concertation par le DOO – Document d'Orientations et d'Objectifs.

Pour mémoire, les futurs PLU et cartes communales de notre territoire doivent être en cohérence avec le niveau supérieur qui est le SCOT. Ces pièces sont consultables sur le site du SCOTAT.

Le rapport d'activités 2013 du SCOTAT est à la disposition des délégués communautaires.

3/ Le Plan de Protection de l'Atmosphère des trois Vallées Fensch-Orne-Moselle

Ce Plan vise à améliorer la qualité de l'air, il existe depuis 2008 et, aujourd'hui est mis en révision. Nous le tenons à la disposition des Délégués Communautaires.

4/ Travail des commissions et échanges avec les délégués communautaires

4.1 le travail des commissions

7 juillet : commission communication

8 juillet commission environnement

10 juillet commission déchets

8 septembre commission environnement

11 septembre réunion des 26 Maires sur les autorisations d'urbanisme et le mécanisme de transfert des charges

15 septembre commission finances

22 septembre commission urbanisme élargie aux Maires pour une présentation sur le PLH

4.2 les entretiens avec les Maires et élus communaux

28 juillet : Bettelainville, Aboncourt et Hombourg-Budange

29 juillet : Elzange, Valmestroff

31 juillet : Veckring, Kemplich

1^{er} août : Stuckange, Rurange, Budling et Oudrenne

28 août Kédange-sur-Canner

4.3 les réunions de Bureau

Chaque mardi à 18h, les Vice-Présidents se retrouvent pour échanger et débattre sur les dossiers à l'agenda ainsi préparer les rapports qui vous sont soumis au vote en Conseil de Communauté.

Ces réunions de travail ont continué durant les congés estivaux.

4.4 les prochaines dates

2 octobre : commission communication

13 octobre : commission environnement

16 octobre : sous-commission Petite enfance

20 octobre : commission environnement

Prochain conseil de Communauté : mardi 21 octobre

Point n°2

OBJET : PV DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2014

A l'unanimité

Point n°3

OBJET : PV DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AOUT 2014

A l'unanimité

Point n°4

OBJET : DECISIONS

Dans le cadre des délégations de pouvoirs au Président au titre des articles L.2122-21, L.2122-22, L.2122-23, L.5211-2, L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est informé, des décisions suivantes prises par Monsieur le Président :

1) Décision N°09/2014

Modification du montant du marché relatif à la construction d'un parking sur la zone communautaire de Buding

L'article 1^{er} de la décision n°07/2014 en date du 22 avril 2014 est modifié partiellement au niveau du montant des travaux qui s'élève à 74 999,05 € HT au lieu de 74 999,00 € HT.

2) Décision N°10/2014

Décision portant ajout d'un article au CCAP des marchés relatifs à la Construction d'un local technique Communautaire

Article 23 A : Retenue de garantie

Une retenue de garantie sera appliquée ; son montant est limité à 5% :

- *des dépenses agréées pour le calcul de chaque acompte*
- *du montant du marché, éventuellement augmenté des avenants, lors du paiement du solde.*

La retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire égale à 5 % du montant de la tranche de travaux ayant fait l'objet d'un ordre de service, éventuellement augmenté des avenants.

Le titulaire a la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande ou, si le pouvoir adjudicateur ne s'y oppose pas, une caution personnelle et solidaire à la

retenue de garantie. Cette garantie à première demande ou cette caution personnelle et solidaire sera cependant constituée pour le montant total du marché y compris les avenants. Les montants prélevés au titre de la retenue de garantie sont reversés au titulaire après constitution de la garantie de substitution.

3) Décision N°11/2014

Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de Guénange - Avenant n°5 au marché

L'entérinement de l'avenant n°5 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de Guénange passé avec la société Enerlor de Maxéville.

4) Décision N°12/2014

Dératisation dans les 26 communes de la CCAM : Avenant de prolongation de la durée du marché

La prolongation de la durée du marché de Dératisation dans les 26 communes de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan pour une durée de quatre mois soit du 01 juin 2014 au 30 septembre 2014 dans les mêmes conditions techniques et financières.

5) Décision N°13/2014

Gestion et exploitation des déchetteries communautaires de Guénange et Koenigsmacker Avenant n°1 au marché

La passation de l'avenant n°1 au marché de gestion et d'exploitation des déchetteries communautaires de Guénange et Koenigsmacker passé avec la société Onyx Est pour l'adaptation de la mise en place de bennes supplémentaires sur les déchetteries, sans aucune incidence financière sur le montant du marché.

6) Décision N°14/2014

Travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Buding et Kédange-sur-Canner Avenant n°1

La passation d'un avenant n°1 au marché d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Buding et Kédange-sur-Canner, a pour objet l'extension des opérations prévues, nécessaires pour assurer la sécurité et la pérennité des ouvrages en général et des travaux réalisés (Enrochement, garde-corps). La CAO du 09/09/2014 a émis un avis favorable

Le présent avenant a une incidence de 9.8% sur le montant du marché initial.

<i>Montant initial du marché</i>	<i>268 045,00 €</i>	<i>HT</i>
<i>Montant de l'avenant n°1</i>	<i>26 419,50 €</i>	<i>HT</i>
<i>Nouveau montant du marché</i>	<i>294 464,50 €</i>	<i>HT</i>

Point n°5

n° D20140930CCAM62

OBJET : ACCEPTATION D'INDEMNITES

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter :

- ✓ Le chèque de 1352.00 € d'Assurances Conseils correspondant au règlement de la franchise suite à un choc d'un véhicule le 19.11.2013 à STUCKANGE
- ✓ Le chèque de 498.85 d'Allianz correspondant au sinistre sur un candélabre au giratoire de Guénange
- ✓ Le chèque de 14,00 € d'Assurances Conseils correspondant au règlement du reliquat à la hausse de la TVA suite au sinistre du 12/06/2013 0 Hombourg-Budange.

Point n°6

n° D20140930CCAM63

**OBJET : DOTATIONS POUR REALISER DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC,
D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS ET DE REQUALIFICATION DES
ESPACES PUBLICS DANS LES COMMUNES**

Comme pour les deux précédents mandats, il est proposé au Conseil Communautaire de poursuivre l'effort communautaire sur les investissements dans les 26 communes au titre de la requalification des espaces publics, l'enfouissement des réseaux secs et l'éclairage public.

Après discussion en Bureau, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer sur le mandat une enveloppe de 6 000 000 € pour la période 2014 – 2020.

La répartition par commune est calculée sur la base de la population INSEE de la première année du mandat au 01/01/2014.

Comme lors des précédents mandats, le Bureau communautaire propose le maintien d'un soutien renforcé aux communes de moins de 1 000 habitants, de la manière suivante :

- La dotation globale des communes de + 1000 habitants est baissée de 10%, cette dotation est ramenée à 163,25 euros par habitants.
- Ce bonus est affecté à la dotation globale des communes de moins de 1000 habitants, cette dotation est ramenée à 234,11 euros par habitant.

La répartition pourrait être la suivante :

Investissement 2014-2020

Espaces publics - Enfouissement de réseaux secs - Eclairage Public

COMMUNES - de 1 000 habit.	Nbre d'habit. Population INSEE	Hypothèse II Travaux	
		base + de 1000 hab. - 10% = hab.	163,25 €
		base - de 1000 hab. = hab.	234,11 €
ABONCOURT	397	92 941 €	
BETTELAINVILLE	638	149 361 €	
BUDING	602	140 934 €	
BUDLING	183	42 842 €	
ELZANGE	794	185 882 €	
HOMBOURG-BUDANGE	528	123 610 €	
INGLANGE	442	103 476 €	
KEMPLICH	164	38 394 €	
KLANG	247	57 825 €	
LUTTANGE	924	216 317 €	
MALLING	598	139 997 €	
METZERESCHE	852	199 461 €	
MONNEREN	386	90 366 €	
ODRENNE	759	177 689 €	
VALMESTROFF	259	60 634 €	
VECKRING	694	162 472 €	
SOUS-TOTAL	8 467	1 982 200 €	
COMMUNES + de 1 000 hab.			
BERTRANGE	2 719	443 865 €	
BOUSSE	3 014	492 022 €	
DISTROFF	1 645	268 539 €	
GUENANGE	7 184	1 172 756 €	
KEDANGE SUR CANNER	1 101	179 733 €	
KOENIGSMACKER	2 150	350 978 €	
METZERVISSE	1 915	312 615 €	
RURANGE LES THIONVILLE	2 354	384 280 €	
STUCKANGE	1 049	171 245 €	
VOLSTROFF	1 481	241 767 €	
SOUS-TOTAL	24 612	4 017 800 €	
	33 079	6 000 000 €	HT

PS. : Le montant réel de la dotation tiendra compte des soldes positifs ou négatifs de la dotation précédente.

Il sera déduit de ces dotations de travaux, le montant des dépassements constatés pour certaines communes lors du précédent mandat, et abondé du montant non dépensé pour d'autres communes.

Pour mémoire, ces dépassements et majorations sont actuellement sous réserves de l'établissement des Décomptes Généraux Définitifs pour les travaux non soldés.

Cette enveloppe sera déclinée chaque année en fonction des avancements et des dépôts de projet par les communes.

Remarque de Monsieur KIEFFER commune de Kédange sur Canner :

« Je me félicite que l'enveloppe de 5 millions d'euros soit revue à hauteur de 6 millions d'euros mais si l'on regarde comment on interprète les 10 % en faveur des petites communes et si le résultat annoncé de 10% se traduit pour les plus de 1000 habitants à 163.25 € et les moins de 1000 habitants à 234.11 € et si on fait le rapport de ces deux dotations on trouve 30 % et non pas 10% entre les habitants de la CCAM, il y a 30% de moins.

La question est la suivante : où est l'équité ?

Par exemple une commune de 924 habitants comme Luttange touche 216 317 € mais la commune de Stuckange de 1049 habitants touche 171 245 € où est l'équité dans cette décision ? Le mode de calcul aurait consisté à diviser les 6 millions par les 33 000 habitants (180.38 €) majoré de 10% pour les petites communes ce qui aurait fait 14% de différence entre les moins de 1000 habitants et les plus de 1000 habitants. Donc, je vais demander au contrôle de légalité d'étudier cette distorsion pour faire retirer cette délibération »

Après débat, le Conseil Communautaire décide par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 9 Abstentions

- 1) d'adopter ces programmations de crédits.
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à lancer les marchés de maîtrise d'œuvre nécessaires
- 3) de solliciter les financeurs potentiels.

Point n°7

n° D20140930CCAM64

**OBJET : REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS – QUARTIER REPUBLIQUE A
GUENANGE – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE**

Le quartier République de la ville de Guénange est reconnu comme quartier prioritaire dans le cadre de la Politique de la Ville.

Dans le cadre des investissements réalisés par la CCAM sur les espaces publics, la commune de Guénange souhaite mobiliser 750 000 € HT de son enveloppe 2014-2020 sur la requalification des espaces du quartier République.

Comme la CCAM n'a pas la compétence « Politique de la Ville » et pour ne pas multiplier la maîtrise d'œuvre (celle de Batigère, la commune de Guénange et la CCAM), il apparaît opportun de confier le pilotage de ce chantier à un même interlocuteur, la commune de Guénange, qui en sera le maître d'ouvrage.

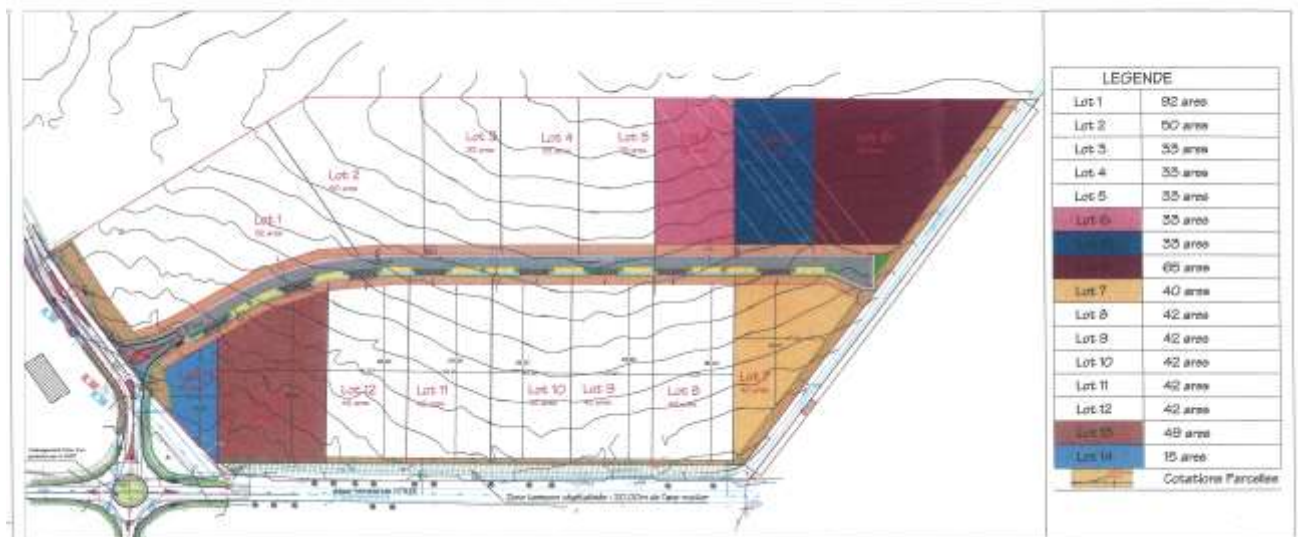
Afin de clarifier les relations entre la CCAM et la Ville de Guénange, il est proposé de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée où seront précisées les modalités de fonctionnement techniques et comptables dans le suivi de cette opération.

Après débat, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer cette convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

**OBJET : ZONE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES PUBLICS
METZERVISSE TRANCHE II**

Conformément à l'avis de la Commission Développement Economique - Zones Communautaires du 30 juin dernier, il est proposé au Conseil de Communauté de remettre à jour les prix de la Zone Metzervisse tranche II.

Par délibération en date du 27 septembre 2011, les prix de vente des terrains avaient été retenus. Face à la demande et pour une simplification, il est proposé au Conseil de retenir le prix de 35 € HT/m² pour les parcelles en façade de la RD918 et de 30€ HT/m² pour les terrains à l'arrière à l'exception des parcelles où il y a la possibilité de regroupement lot 6 (1-2-3) et la parcelle 7 plus contrainte dans son découpage.



LOT	SURFACE	PRIX € HT/m ²
Lot 3	3 284 m ²	30,00 €
Lot 4	3 344 m ²	30,00 €
Lot 5	3 253 m ²	30,00 €
Lot 6 (1-2-3)	13 097 m ²	13,00 €
Lot 6 (1)	3 300 m ²	30,00 €
Lot 6 (2)	3 300 m ²	30,00 €
Lot 6 (3)	6 500 m ²	30,00€
Lot 7	4 081 m ²	20,00 €
Lot 8	4 169 m ²	35,00 €
Lot 9	4 186 m ²	35,00 €
Lot 10	4 073 m ²	35,00 €
Lot 11	4 254 m ²	35,00 €

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter :

1. D'appliquer ces tarifs et décider que cette délibération viendra modifier la délibération précédente du 27 septembre 2011.
2. De confier la rédaction des actes à Maître HARTENSTEIN, notaire à METZERVISSE,
3. D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Point n°9

n° D20140930CCAM66

OBJET : ZONE DE BUDING – CONTRATS DE LOCATION FERMAGE

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone de Loisirs de Buding et de son entretien, il avait été conclu en 2006 des contrats de location des terrains communautaires avec les exploitants suivants :

- Gilbert KREMER domicilié 20 rue Principale 57970 INGLANGE
- Jean-Paul BIRCK domicilié 61 route de Trèves –Métrich – 57970 KOENIGSMACKER
- Firmin JUNGLING domicilié 6 rue de la Scierie 57970 ELZANGE

Le fermage annuel payable le 11 novembre de chaque année s'élève à 40 € TTC/ha tenant compte de la variation de l'indice de fermage.

Ces contrats arrivent à échéance le 10 novembre 2014. Ils concernent les parcelles suivantes :

Preneur	Section	Parcelles	Surfaces
Gilbert KREMER	10	150	43,14 ares
		112	15,41 ares
		152	24,72 ares
		151	18,82 ares
		109	37,23 ares
TOTAL			139,32 ares
Jean-Paul BIRCK	8	52	220,40 ares
		55	22,09 ares
		32	37,41 ares
		36	29,99 ares
		93	37,02 ares
TOTAL			346,91 ares
Firmin JUNGLING	5	34	21,00 ares
TOTAL			21,00 ares

Il est proposé au Conseil de Communauté de reconduire ces baux dans les mêmes conditions pour une durée de 9 ans.

Après débat, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires pour ce projet.

Point n°10

n° D20140930CCAM67

OBJET : ATTRIBUTIONS DE MARCHES

La CAO après avoir ouvert les offres le 09/09/2014 a procédé à l'examen du rapport d'analyse des offres et s'est prononcée en faveur de l'offre jugée la plus économiquement avantageuse, dans sa séance du 16/09/2014, à savoir :

**1) Aménagement d'un lotissement commercial et artisanal à Koenigsmacker, deux lots :
Lot 1 Voirie, assainissement et AEP et lot 2 Réseaux secs et Gaz**

- Lot 1 Voirie Assainissement AEP à l'entreprise EUROVIA YUTZ pour un montant de 842 704,50 € HT
- Lot 2 Réseaux secs et gaz à l'entreprise CITEOS pour un montant de 149 347,50 € HT

2) Dératisation dans les 26 communes de la CCAM

A l'entreprise Sarl APHYRIO pour un montant de 5 954,22 € HT annuel (0,18€/habitant)
Durée 4 ans (reconductible deux fois 1 an)

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter la passation des marchés.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents

Point n°11

n° D20140930CCAM68

**OBJET : ZONE COMMUNAUTAIRE DES CARRIERES DE DISTROFF
CESSION DE TERRAINS**

Suite à la décision du conseil communautaire en date du 11 décembre 2012, il est proposé d'établir une régularisation de la TVA sur le prix de vente des trois parcelles non viabilisées situées en marge des terrains intégrés dans la zone industrielle.
Sur la précédente décision, les prix s'entendaient **TTC** et non HT.

Section	Parcelle Ancien N°	Parcelle Nouvelle numérotation suite à P.V.A	Nature	Surface après PVA	Forfait € HT	Forfait € TTC
3	226/37	345/37	chemin avec servitudes	4 a 11 ca	416,67 €	500,00 €
3	226/37	244/37	Jardin	3 a 79 ca	3 333,33 €	4 000,00 €
3	226/37	243/37	Terrain non viabilisé, enclavé, stockage	26 a 35 ca	13 333,33 €	16 000,00 €

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter cette régularisation et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires pour la réalisation de cette opération.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux évolutions récentes des agents dans notre collectivité, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs avec les ajustements suivants :

- Retrait du poste « Emploi Fonctionnel » et du grade de « Directeur Territorial »
- Pour la filière administrative :
 - Attaché principal passe de 1 à 2
 - Adjoint administratif de 2^{ème} classe passe de 2 à 3

Les ressources du poste affectées à l'ancien DGS vont servir aux recrutements :

- d'un cadre A sur le grade d'attaché principal (responsable du Pôle administratif)
- d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe (secrétaire des élus)

Enfin, un animateur environnement souhaite évoluer professionnellement en s'orientant sur une formation et disposer d'un congé de formation professionnelle du 19/01/2015 au 21/11/2015.

Le président et vice-président en charge du personnel ont donné un avis favorable à cette évolution. Aussi, en remplacement, un nouvel animateur est recruté au 01/10/2014 sur le grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, stagiaire pour un an en vue d'une titularisation au 01/10/2015.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA CCAM				
Grades ou emplois	Catégories	Effectifs Budgetaires	EFFECTIFS POURVUS	POSTES A CREER
Filière Administrative		9	8	2
Attaché principal	A	1	1	1
Attaché	A	2	2	0
Secrétaire de mairie	A	0	0	0
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	0	0	0
Rédacteur Principal 2ème Classe	B	0	0	0
Rédacteur	B	1	1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	1	0	0
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	2	2	1
Filière Technique		19	11	0
Ingénieur principal	A	1	1	0
Ingénieur	A	1	0	0
Technicien Principal 1ère Classe	B	0	0	0
Technicien Principal 2ème Classe	B	1	0	0
Technicien	B	2	2	0
Agent de maîtrise principale	C	0	0	0
Agent de maîtrise (échelle 5)	C	1	0	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	0
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	4	3	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	7	5	0
Filière Animation		7	2	0
Animateur principal de 1ère classe	B	0	0	0
Animateur Principal de 2ème classe	B	1	0	0
Animateur	B	2	0	0
Adjoint d'animation principale 1ère classe	C	0	0	0
Adjoint d'animation principale 2ème classe	C	0	0	0
Adjoint d'animation 1ère classe	C	0	0	0
Adjoint d'animation 2ème classe	C	4	2	0
Filière Médico-Social		8	8	0
Auxiliaire de Puériculture 1ère Classe	C	3	3	0
Infirmier en Soins Généraux de Classe Normal	A	1	1	0
Educateur de Jeunes Enfants	B	1	1	0
Agent Spécialisé Des Ecoles Normales de 1ère Classe	C	3	3	0
CUI - CAE - EMPLOI D'AVENIR		9	7	0
Contrat Unique d'Insertion		7	6	0
Contrat d'Accompagnement à l'Emploi		1	0	0
Contrat Emploi d'Avenir		1	1	0
TOTAL.....		52	36	2

Après débat, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à procéder à ces modifications.

Point n°13

n° D20140930CCAM70

OBJET : SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE

Afin d'adapter le temps de travail du personnel d'entretien sur la Zone Communautaire de Buding aux besoins liés à la saisonnalité, il est proposé au Conseil Communautaire d'annualiser le temps de travail à 19h00 par semaine (24h00 l'été et 15h00 l'hiver)

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- Supprimer un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} Classe à temps non complet de 15h/semaine
 - Créer un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} Classe à temps non complet de 19h/semaine
-

Point n°14

n° D20140930CCAM71

**OBJET : RUPTURE DE BAIL COMMERCIAL AGREA ZI LES CARRIERES A DISTROFF
PAR CONVENTION AMIABLE**

La CCAM a racheté en 2007 par convention de portage foncier confiée à l'EPFL la zone Industrielle « Les Carrières » à Distroff.

Les 7ha 43a 65ca ont fait l'objet par le biais de l'EPFL d'importants travaux de requalification (sur une partie du site).

Pour mémoire, l'Arc Mosellan a viabilisé la zone et proposé 6 lots à la vente (de 2600m² à 5700m²).

Dans la reprise de cette zone, il était inclus des bâtiments industriels. Le bâtiment anciennement occupé par Onyx a été vendu à la société Lorraine Environnement (collecteur des ordures ménagères) et le bâtiment loué par la société GIREV a été vendu à son locataire.

En location, la collectivité a encore un bâtiment de 3850 m² occupé en partie par la société Agréa. Le bail commercial aurait dû prendre fin le 31/12/2015. La société Agréa, pour des raisons de restructuration, souhaite mettre fin au bail de manière anticipée au 1^{er} octobre 2014.

Après débat le Conseil Communautaire décide par 54 voix Pour et 1 Abstention d'autoriser :

1. Monsieur le Président à signer une convention amiable de rupture anticipée du bail au 1^{er} octobre 2014 avec 6 mois de loyers (3115,81 X 6 = 18 694,86 € HT perçus par la CCAM en 6 versements) en dédommagement et l'ensemble des pièces nécessaires pour la réalisation de cette opération.
 2. De confier la rédaction des pièces à Maître Hartenstein, Notaire à Metzervisse.
-

Point n°15

n° D20140930CCAM72

OBJET : CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNE DE VOLSTROFF

Préalablement à la prise de compétence « périscolaire » par la CCAM en août 2013, la commune de Volstroff avait décidé la création de locaux destinés à accueillir le service périscolaire dans le cadre d'une opération plus large, intéressant également l'extension du groupe scolaire relevant de la compétence communale.

La prise de compétence périscolaire par la CCAM conduit donc à faire cohabiter deux maîtrises d'ouvrage différentes sur une seule et même opération, associant un projet communal connexe à la création de locaux périscolaires.

Aussi, afin de ne pas pénaliser la commune de Volstroff dans la gestion globale du projet et des travaux, il apparaît opportun que la CCAM, désormais compétente en matière de périscolaire, puisse déléguer sa maîtrise d'ouvrage à la commune pour la gestion de l'ensemble du projet, au travers d'une convention de mandat définissant les modalités applicables à la délégation de cette maîtrise d'ouvrage.

La conclusion de cette convention de mandat permet à Volstroff :

- de rechercher un maximum d'effet de levier, donc de meilleurs prix, en lançant en une fois l'intégralité des marchés de travaux,
- de rester maîtresse des plannings en fonction de l'avancée du volet communal et du volet intercommunal de l'opération.

S'agissant des deux autres projets de construction de périscolaires en cours à Monneren et Metzeresche, la CCAM en assurera la reprise en maîtrise d'ouvrage directe (ces projets n'associant pas d'autres bâtiments relevant d'une quelconque compétence communale).

Le Bureau, réuni le 16/09/2014 ayant émis un avis,

Après débat, le Conseil de Communauté, décide par 51 voix Pour et 4 Abstentions :

- de confirmer la délégation de la maîtrise d'ouvrage du périscolaire de Volstroff à la commune,
 - d'autoriser M. le Président à signer la convention de mandat en cours d'élaboration.
-

Point n°16

n° D20140930CCAM73

OBJET : ADOPTION DES TARIFS DU PERISCOLAIRE 2014/2015

Saisie par plusieurs communes afin de modifier les tarifs et conditions applicables dans les périscolaires de l'Arc Mosellan, la CCAM compétente en matière de périscolaire depuis le 12 août 2013, doit délibérer afin de procéder aux adaptations tarifaires.

Ces nouveaux tarifs applicables au 1^{er} septembre 2014 sont décrits dans l'annexe jointe au présent rapport.

Le Bureau ayant émis un avis favorable,

Après débat, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'adopter les nouveaux tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2/2014

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les écritures modificatives suivantes :

1 - Dans ses séances du 09/10/2012, 26/02/2013, 11/02/2014 et 04/03/2014, il a été décidé d'annuler les titres de recettes émis à l'encontre des communes de Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Manom et Ebersviller pour le financement de la post-exploitation du centre d'enfouissement d'Aboncourt. Pour finaliser ces annulations, il est demandé d'ajouter des crédits au compte 673 – titres annulés sur exercices antérieurs.

<i>BUDGET DECHETS MENAGERS</i>		
<i>SECTION INVESTISSEMENT</i>		
DEPENSES		
673	<i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>	30 000,00 €
022	<i>Dépenses imprévues</i>	-30 000,00 €
TOTAL		0,00 €

2 - Jugement de débet de la chambre régionale des comptes de Lorraine du 30 mars 2011.

Dans sa séance du 31 mai 2011, il a été décidé une motion de soutien à Monsieur Serge KAWKA suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Monsieur KAWKA aurait dû verser à la CRC la somme de 97 432.20 € (pénalités dues au fait que la CCAM n'avait pas émis les arrêtés correspondant aux indemnités des vice-Présidents).

Suite à la motion de soutien de la CCAM (délibération du 31 mai 2011) et adressée à la CRC, la CRC a accordé une remise gracieuse à Monsieur KAWKA qui a dû verser 200 € sur un compte d'attente à la Trésorerie au profit de la CCAM. Afin de solder cette affaire, il y a lieu d'émettre :

- 1) un titre de recette à hauteur de 97 432.20 €
- 2) un mandat à hauteur de 97 232.20 €

<i>BUDGET PRINCIPAL</i>					
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>					
DEPENSES			RECETTES		
6718	<i>Autres charges exception. s/opération des gestion</i>	97 432,20 €	7718	<i>Autres produits exception. s/opérations de gestion</i>	97 432,20 €
TOTAL		97 432,20 €	TOTAL		97 432,20 €

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les écritures modificatives.

Point n°18

n° D20140930CCAM75

OBJET : FRAIS D'ORGANISATION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Depuis quelques années maintenant la réunion du Conseil Communautaire est organisée à tour de rôle dans les communes adhérentes et disposant d'une infrastructure de salle pouvant accueillir ce type de manifestation.

Afin d'indemniser les communes concernées, il est proposé de relever le forfait de 150 € à 300 € pour couvrir les frais d'organisation des Conseils Communautaires.

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- 1) de fixer le montant de ce forfait à 300 €
 - 2) d'autoriser Monsieur le président à régler sur présentation d'un titre de recettes de la commune concernée le montant précité.
-

Point n°19

n° D20140930CCAM76

OBJET : FESTIVAL DE LA MATIERE 2014

Dans sa séance du 4 mars 2014, le Conseil Communautaire a décidé de financer à hauteur de 20 310.00 € le festival de la matière qui s'est tenu du 24 au 31 août 2014 sur la Zone Communautaire de Buding.

Le versement de la somme précitée a été consenti à Monsieur Sylvain DIVO, Directeur Artistique sur la base d'une convention.

Dans sa séance du 1^{er} juillet 2014, pour des raisons liées à la responsabilité juridique en cas de sinistre, il avait été proposé au Conseil Communautaire de soustraire du montant à verser à Monsieur Sylvain DIVO, le montant des cachets aux artistes intervenant lors du festival soit 5X1 000 €, ainsi que le montant du cachet pour le spectacle Laser à l'Association Aveo laser show 1 296.00 € TTC.

A ce jour, M. DIVO a effectué le règlement de deux artistes, après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter de verser le montant des cachets, tous frais compris aux artistes nommés ci-dessous :

- La somme de **1 150.00 €** à Monsieur METAIS Dominique
 - La somme de **1 450.00 €** à Monsieur STAMBIROWSKI Eric
 - La somme de **1 150.00 €** à Monsieur STEIN Henri Patrick
-

Point n°20

n° D20140930CCAM77

OBJET : MEMBRES DES COMMISSIONS

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter, la composition des 12 commissions ci-dessous intégrant les conseillers municipaux des communes.

1 Gestion des déchets ménagers et non-ménagers

Monsieur	HEINE	Pierre	17bis route de Volstroff	57940	METZERVISSE	Président
Monsieur	LA VAULLÉE	Jean-Pierre	12, rue Pierre Maître	57310	GUENANGE	1er Vice-Président
Monsieur	RIVET	Gérald	151 rue des Aubépines	57920	ABONCOURT	Titulaire
Monsieur	GHIBAUDO	Michel	4 impasse des violettes	57310	BERTRANGE	Titulaire
Monsieur	DIOU	Bernard	11A Grand Rue	57640	ALTROFF	Titulaire
Monsieur	MASSON	Jean-Louis	9 rue François Couperin	57310	BOUSSE	Titulaire
Monsieur	LERAY	Gérard	1 rue des Primevères	57970	ELZANGE	Titulaire
Monsieur	BALLAND	Eric	1B, rue Sainte Placide	57310	GUENANGE	Titulaire
Madame	CORNETTE	Isabelle	29 Bellevue - REINANGE	57940	VOLSTROFF	Titulaire
Monsieur	DITSCH	Hubert	9 Route de Luttange	57940	VOLSTROFF	2ème Vice-président
Monsieur	PIERRAT	André	8 rue de Kédange	57920	KLANG	3ème Vice-président
Monsieur	IRITI	Hervé	Clos de la Forêt	57970	VALMESTROFF	Titulaire
Monsieur	UNTEREINER	Alain	2 rue de la Moselle	57310	GUENANGE	Conseiller Municipal
Monsieur	IACUZZO	Dominique	12 rue de Kédange	57920	KLANG	Conseiller Municipal
Madame	WOJCIECHOWSKI	Véronique	5 route de Helling	57920	VECKRING	Conseiller Municipal
Madame	ANTOINE	Corinne	1 rue des vergers	57970	STUCKANGE	Conseillère Municipale
Monsieur	HEINE	Bernard	6bis impasse des Anciens Fours à Chaux	57940	METZERVISSE	Conseiller Municipal
Madame	HIGUET	Isabelle	8 Bellevue - REINANGE	57940	VOLSTROFF	Conseillère Municipale
Monsieur	DORT	Michel	51bis rue de l'Ecole	57970	VALMESTROFF	Conseiller Municipal

2 Travaux secteur 1 (Bertrange, Bousse, Guénange, Metzeresche, Metzervisse, Rurange les Thionville, Volstroff)

Monsieur	HEINE	Pierre	17bis route de Volstroff	57940	METZERVISSE	Président
Monsieur	DITSCH	Hubert	9 Route de Luttange	57940	VOLSTROFF	2ème Vice-président
Monsieur	GUIBAUDO	Michel	4 impasse des violettes	57310	BERTRANGE	Titulaire
Monsieur	MASSON	Jean-Louis	9 rue François Couperin	57310	BOUSSE	Titulaire
Monsieur	BALLAND	Eric	1B, rue Sainte Placide	57310	GUENANGE	Titulaire
Monsieur	CAILLET	Gérard	21, rue Sainte Scholastique	57310	GUENANGE	Titulaire
Monsieur	FRANQUIN	Daniel	29 rue Saint Etienne	57920	METZERESCHE	Titulaire
Monsieur	KOLOGRECKI	Stéphane	13 rue des Charmes	57310	RURANGE LES THIONVILLE	Titulaire
Monsieur	LECRIVAIN	Bernard	29 route de Thionville	57310	GUENANGE	Conseiller Municipal

3 Travaux secteur 2 (Aboncourt, Bettelainville, Buding, Hombourg Budange, Kédange sur canner, Kemplich, Klang, Luttange, Monneren, Veckring)

Monsieur	HEINE	Pierre	17bis route de Volstroff	57940	METZERVISSE	Président
Monsieur	PIERRAT	André	8 rue de Kédange	57920	KLANG	3ème Vice-président
Monsieur	RIVET	Gérard	151 rue des Aubépines	57920	ABONCOURT	Titulaire
Monsieur	DIOU	Bernard	11A Grand Rue	57640	ALTROFF	Titulaire
Monsieur	KIFFER	René	10 rue de Metz	57640	BETTELAINVILLE	Titulaire
Madame	LENARD	Marie-Hélène	2 Route de Metzervisse	57920	BUDING	Titulaire
Monsieur	HIPPERT	Patrick	29 rue Principale	57920	HOMBOURG BUDANGE	Titulaire
Monsieur	GASSERT	Jacques	12 rue Principale	57920	HOMBOURG BUDANGE	Titulaire
Monsieur	KIEFFER	Jean	19 rue de l'église	57920	KEDANGE/CANNER	Titulaire
Monsieur	BERVEILLER	Patrick	58 rue de l'église	57920	KEMPLICH	Titulaire
Monsieur	WERQUIN	Jean-Michel	8 La Cersaie	57935	LUTTANGE	8ème vice -président
Monsieur	SONDAG	Christian	27 rue du Hackenberg Ste Marguerite	57920	MONNEREN	4ème vice-président

Monsieur	JOST	Pascal	57B Grande Rue	57920	VECKRING	Titulaire
Monsieur	WEITTEN	Marc	14 rue Nonnenfels	57920	KEDANGE/CANNER	Conseiller Municipal
Monsieur	HIRTZMANN	Jean-Marc	16 route de Thionville	57920	KEDANGE/CANNER	Conseiller Municipal
Monsieur	IACUZZO	Dominique	12 rue de Kédange	57920	KLANG	Conseiller Municipal
Monsieur	KUNEGEL	Alain	33 rue du ruisseau	57920	VECKRING	Conseiller Municipal
Monsieur	DANIS	Marc	29 rue Forêt	57935	LUTTANGE	Conseiller Municipal

4 Travaux secteur 3 (Budling, Distroff, Elzange, Inglange, Koenigsmacker, Malling, Oudrenne, Stuckange, Valmestroff)

Monsieur	HEINE	Pierre	17bis route de Volstroff	57940	METZERVISSE	Président
Monsieur	PRIESTER	Norbert	14 route d'Elzange	57970	INGLANGE	5ème Vice-président
Monsieur	GUERDER	Norbert	2 rue Haute	57970	BUDLING	Titulaire
Monsieur	LA ROCCA	Salvatore	21 rue de l'Eglise	57925	DISTROFF	12ème vice -président
Monsieur	LERAY	Gérard	1 rue des Primevères	57970	ELZANGE	Titulaire
Monsieur	SPET	Arnaud	53 rue de Sierck	57970	KOENIGSMACKER	Titulaire
Monsieur	REMY	Denis	4 Grand Rue	57480	PETIT HETTANGE	Titulaire
Monsieur	THIRIA	André	17 rue Principale	57970	LEMESTROFF	Titulaire
Monsieur	VOUIN	Jean-Pierre	16 rue des Marronniers	57970	STUCKANGE	Titulaire
Monsieur	ZORDAN	Jean	10 clos Forêt	57970	VALMESTROFF	Titulaire
Monsieur	SEGURA	Olivier	29 boucle des près	57970	STUCKANGE	Conseiller Municipal
Monsieur	MATZ	Patrick	4 rue de la Tuilerie	57970	LOUDRENNE	Conseiller Municipal

5 Développement économique Zones Communautaires

Monsieur	HEINE	Pierre	17bis route de Volstroff	57940	METZERVISSE	Président
Monsieur	SONDAG	Christian	27 rue du Hackenberg Ste Marguerite	57920	MONNEREN	4ème vice-président
Monsieur	GHIBAUO	Michel	4 impasse des violettes	57310	BERTRANGE	Titulaire
Madame	MULLER	Jocelyne	2, rue du Château	57310	GUENANGE	Titulaire
Monsieur	LA VAULLÉE	Jean-Pierre	12, rue Pierre Maître	57310	GUENANGE	1er Vice-Président
Monsieur	BERVEILLER	Patrick	58 rue de l'église	57920	KEMPLICH	Titulaire
Monsieur	ZENNER	Pierre	5 rue de la Fontaine	57970	KOENIGSMACKER	6ème Vice-président
Monsieur	BRANZI	Didier	5 rue des Vergers	57940	METZERVISSE	Titulaire
Monsieur	ZORDAN	Jean	10 clos Forêt	57970	VALMESTROFF	Titulaire
Madame	CORNETTE	Isabelle	29 Bellevue - REINANGE	57940	VOLSTROFF	Titulaire
Monsieur	THIRIA	André	17 rue Principale	57970	LEMESTROFF	Titulaire
Monsieur	PRIESTER	Norbert	14 route d'Elzange	57970	INGLANGE	5ème Vice-président
Monsieur	FOUSSE	Pascal	36 rue des prés	57920	VECKRING	Conseiller Municipal
Monsieur	KUNEGEL	Alain	33 rue du ruisseau	57920	VECKRING	Conseiller Municipal
Monsieur	BAUER	Paul-André	23 route de Kédange	57935	LUTTANGE	Conseiller Municipal
Madame	ANTOINE	Corinne	1 rue des vergers	57970	STUCKANGE	Conseillère Municipale
Monsieur	KLEIN	Christian	14 rue du collège	57920	KEDANGE/CANNER	Conseiller Municipal

6 Urbanisme

Monsieur	HEINE	Pierre	17bis route de Volstroff	57940	METZERVISSE	Président
Monsieur	ZENNER	Pierre	5 rue de la Fontaine	57970	KOENIGSMACKER	6ème Vice-président
Madame	HOZE	Marie-Jeanne	4 rue du stade	57310	BERTRANGE	Titulaire
Monsieur	GLAUDE	André	43 rue du Château d'eau	57925	DISTROFF	Titulaire
Monsieur	SOULET	Guy	4 Chemin des Escargots	57970	ELZANGE	Titulaire
Monsieur	CAILLET	Gérard	21, rue Sainte Scholastique	57310	GUENANGE	Titulaire
Monsieur	BALLAND	Eric	1B, rue Sainte Placide	57310	GUENANGE	Titulaire

Monsieur	BERVEILLER	Patrick	58 rue de l'église	57920	KEMPLICH	Titulaire
Monsieur	KOLOGRECKI	Stéphane	13 rue des Charmes	57310	MONTREQUIENNE	Titulaire
Monsieur	VOUIN	Jean-Pierre	16 rue des Marronniers	57970	STUCKANGE	Titulaire
Monsieur	ZORDAN	Jean	10 clos Forêt	57970	VALMESTROFF	Titulaire
Monsieur	FOHR	Michel	23 rue des Seigneurs	57970	LOUDRENGE	Titulaire
Monsieur	CAFFENNE	Henri	4 rue des Jons	57310	BERTRANGE	Conseiller Municipal
Monsieur	KUNEGEL	Alain	33 rue du ruisseau	57920	VECKRING	Conseiller Municipal
Monsieur	SEGURA	Olivier	29 boucle des près	57970	STUCKANGE	Conseiller Municipal
Monsieur	BERRON	Eric	5 impasse de la Tuilerie	57970	LOUDRENGE	Conseiller Municipal
Monsieur	LECRIVAIN	Bernard	29 route de Thionville	57310	GUENANGE	Conseiller Municipal
Monsieur	WEITTEN	Marc	14 rue Nonnenfels	57920	KEDANGE/CANNER	Conseiller Municipal
Monsieur	LECHANTRE	Jean-Marc	8 rue de la plâtrerie	57920	KEDANGE/CANNER	Conseiller Municipal
Monsieur	PERRIN	Jean-luc	43 Grand Rue	57310	BERTRANGE	Conseiller Municipal

7 Aide à la personne – Petite enfance – Périscolaire – Séniors – Chantier d'insertion

Monsieur	HEINE	Pierre	17bis route de Volstroff	57940	METZERVISSE	Président
Monsieur	NOEL	Guy	29ter grand' rue	57310	BERTRANGE	7^{ème} vice-président
Madame	LENARD	Marie-Hélène	2 Route de Metzervisse	57920	BUDING	Titulaire
Monsieur	SOULET	Guy	4 Chemin des Escargots	57970	ELZANGE	Titulaire
Monsieur	LERAY	Gérard	1 rue des Primevères	57970	ELZANGE	Titulaire
Madame	MULLER	Jocelyne	2, rue du Château	57310	GUENANGE	Titulaire
Madame	CURATOLA	Anna	11B, rue de l'Ecole	57310	GUENANGE	Titulaire
Madame	CEDAT-VERGNE	Nathalie	19, impasse Jacqueline Auriol	57310	GUENANGE	Titulaire
Monsieur	FREY	Marie-Thérèse	2 rue du Nonnenfels	57920	KEDANGE/CANNER	Titulaire
Monsieur	BERVEILLER	Patrick	58 rue de l'église	57920	KEMPLICH	Titulaire
Monsieur	WERQUIN	Jean-Michel	8 La Cerisaie	57935	LUTTANGE	8^{ème} vice-président
Monsieur	PIERRAT	André	8 rue de Kédange	57920	KLANG	3^{ème} Vice-président
Madame	REGNIER	Nathalie	23 rue de la Forêt	57935	LUTTANGE	Titulaire
Monsieur	THIRIA	André	17 rue Principale	57970	LEMESTROFF	Titulaire
Madame	CORNETTE	Isabelle	29 Bellevue – REINANGE	57940	VOLSTROFF	Titulaire
Madame	ROCHE	Géraldine	8 impasse Jacques Brel	57310	RURANGE-LES-THIONVILLE	Titulaire
Madame	VAZ	Natacha	7c rue de la Chapelle	57970	KOENIGSMACKER	Titulaire
Monsieur	JOST	Pascal	57B Grande Rue	57920	VECKRING	Titulaire
Madame	MORREALE	Joséphine	18 rue Georges Brassens	57310	BOUSSE	Titulaire
Madame	LELEUX	Aline	8, rue du Gibet	57640	BETTELAINVILLE	Conseillère Municipale
Monsieur	MARCHIOL	Jérôme	11 rue de la Mairie	57920	KLANG	Conseiller Municipal
Monsieur	CHOISNET ERARD	Fabien	10 route du Hackenberg	57920	VECKRING	Conseiller Municipal
Madame	MELOU	Silvia	23b rue de l'église	57920	METZERESCHE	Conseillère Municipale
Monsieur	MERESSE	Laurent	18 rue Principale	57920	ABONCOURT	Conseiller Municipal
Monsieur	FAUVEL	Kévin	33 rue de la mairie	57920	KEMPLICH	Conseiller Municipal
Madame	ALVES	Laetitia	19 rue des près	57970	STUCKANGE	Conseillère Municipale
Madame	PARASECOLI	Laurence	1 rue de la Mirabelle	57970	STUCKANGE	Conseillère Municipale
Madame	RODRIGUEZ	Cyntia	3 rue des 4 seigneurs LEMESTROFF	57970	LOUDRENGE	Conseillère Municipale
Madame	GEOFFROY	Monique	37 rue Saint Laurent	57310	BERTRANGE	Conseillère Municipale
Monsieur	FLORCZAK	Raymond	37 rue du Pré au Lièvre	57310	GUENANGE	Conseiller Municipal
Madame	SEMINERIO	Patricia	22 rue des Peupliers	57920	KEDANGE/CANNER	Conseillère Municipale

8 Vie associative Sport – Culture, Loisirs Politique locale pour la jeunesse, environnement citoyenneté

Monsieur	HEINE	Pierre	17bis route de Volstroff	57940	METZERVISSE	Président
Monsieur	LA ROCCA	Salvatore	21 rue de l'Eglise	57925	DISTROFF	12^{ème} vice-président
Monsieur	PHILIPPE	Jean-eudes	69 rue de l'église	57920	ABONCOURT	Suppléant
Madame	LENARD	Marie-Hélène	2 Route de Metzervisse	57920	BUDING	Titulaire
Madame	BENSI	Anabel	10, boucle des Frères Montgolfier	57310	GUENANGE	Titulaire
Monsieur	BELKACEM	Smaïl	9, rue de Nursie	57310	GUENANGE	Titulaire
Monsieur	CAILLET	Gérard	21, rue Sainte Scholastique	57310	GUENANGE	Titulaire
Madame	CURATOLA	Anna	11B, rue de l'Ecole	57310	GUENANGE	Titulaire
Monsieur	SPET	Arnaud	53 rue de Sierck	57970	KOENIGSMACKER	Titulaire
Monsieur	PIERRAT	André	8 rue de Kédange	57920	KLANG	3^{ème} Vice-président
Madame	LUZERNE	Marie-Rose	3 rue des Bosquets	57480	MALLING	Titulaire
Monsieur	FRANQUIN	Daniel	29 rue Saint Etienne	57920	METZERESCHE	Titulaire
Madame	ROCHE	Géraldine	8 impasse Jacques Brel	57310	RURANGE-LES-THIONVILLE	Titulaire
Madame	BORNE	Brigitte	19 rue de la Liberté	57970	STUCKANGE	Titulaire
Monsieur	MAKHOULFI	Rachid	10 Impasse des Bleuets	57920	VECKRING	Titulaire
Madame	CORNETTE	Isabelle	29 Bellevue – REINANGE	57940	VOLSTROFF	Titulaire
Madame	VAZ	Natacha	7c rue de la Chapelle	57970	KOENIGSMACKER	Titulaire
Madame	ZIEGLER	Marielle	21 rue Saint rémy	57310	BERTRANGE	Conseillère Municipale
Madame	ROUX	Sandrine	24a rue sainte Apolline	57920	VECKRING	Conseillère Municipale
Madame	LEJEUNE	Estelle	7 ruelle aux loups	57935	LUTTANGE	Conseillère Municipale
Monsieur	SEGURA	Olivier	29 boucle des près	57970	STUCKANGE	Conseiller Municipal
Monsieur	CORPLET	Franck	1 rue de la Gare	57920	KEDANGE/CANNER	Conseiller Municipal

9 Tourisme - Pistes Cyclables - Sentiers de randonnée

Monsieur	HEINE	Pierre	17bis route de Volstroff	57940	METZERVISSE	Président
Monsieur	LE CORRE	Jean-Yves	4 Haie du Chevreuil	57920	BUDING	9^{ème} vice-président
Monsieur	PHILIPPE	Jean-Eudes	69 rue de l'église	57920	ABONCOURT	Suppléant
Monsieur	DIOU	Bernard	11A Grand Rue	57640	ALTROFF	Titulaire
Monsieur	LERAY	Gérard	1 rue des Primevères	57970	ELZANGE	Titulaire
Madame	MULLER	Jocelyne	2, rue du Château	57310	GUENANGE	Titulaire
Monsieur	GASSERT	Jacques	12 rue Principale	57920	HOMBOURG BUDANGE	Titulaire
Monsieur	PIERRAT	André	8 rue de Kédange	57920	KLANG	3^{ème} Vice-président
Monsieur	SPET	Arnaud	53 rue de Sierck	57970	KOENIGSMACKER	Titulaire
Madame	LUZERNE	Marie-Rose	3 rue des Bosquets	57480	MALLING	Titulaire
Madame	HALLÉ	Dominique	7 rue de la Mairie	57940	METZERVISSE	Titulaire
Monsieur	ROSAIRE	Pierre	42 rue Jean Burger	57310	MONTREQUIENNE	Titulaire
Monsieur	BORNE	Brigitte	19 rue de la Liberté	57970	STUCKANGE	Titulaire
Monsieur	JOST	Pascal	57B Grande Rue	57920	VECKRING	Titulaire
Monsieur	MAKHOULFI	Rachid	10 Impasse des Bleuets	57920	VECKRING	Titulaire
Madame	CORNETTE	Isabelle	29 Bellevue - REINANGE	57940	VOLSTROFF	Titulaire
Monsieur	PRIESTER	Norbert	14 route d'Elzange	57970	INGLANGE	5^{ème} Vice-président
Madame	PAULY	Elsa	5 rue Saint Nicolas	57310	BERTRANGE	Conseillère Municipale
Monsieur	MARCHIOL	Jérôme	11 rue de la Mairie	57920	KLANG	Conseiller Municipal
Madame	AUBURTIN	Chantal	2 rue du Collège	57920	KEDANGE/CANNER	Conseillère Municipale
Monsieur	GROSS	Jean-michel	29 bis rue de Vourles	57310	BERTRANGE	Conseiller Municipal

10 Finances - Transferts de charges - Budget

Monsieur	HEINE	Pierre	17bis route de Volstroff	57940	METZERVISSE	Président
Monsieur	WAX	Hervé	3 rue Saint Etienne	57920	METZERESCHE	10ème vice-président
Monsieur	HIPPERT	Patrick	29 rue Principale	57920	HOMBOURG BUDANGE	Titulaire
Monsieur	KIEFFER	Jean	19 rue de l'église	57920	KEDANGE/CANNER	Titulaire
Monsieur	KOLOGRECKI	Stéphane	13 rue des Charmes	57310	MONTREQUIENNE	Titulaire
Monsieur	VOUIN	Jean-Pierre	16 rue des Marronniers	57970	STUCKANGE	Titulaire
Monsieur	GLAUDE	André	43 rue du Château d'eau	57925	DISTROFF	Titulaire
Monsieur	SONDAG	Christian	27 rue du Hackenberg Ste Marguerite	57920	MONNEREN	4ème vice-président
Madame	MORREALE	Joséphine	18 rue Georges Brassens	57310	BOUSSE	Titulaire
Monsieur	POUYET	Gérard	2 rue du Moulin	57970	KOENIGSMACKER	Conseiller Municipal
Monsieur	KUNEGEL	Alain	33 rue du ruisseau	57920	VECKRING	Conseiller Municipal

11 Communication - Très haut débit

Monsieur	HEINE	Pierre	17bis route de Volstroff	57940	METZERVISSE	Président
Monsieur	KOWALCZYK	Pierre	6 rue Georges Brassens	57310	BOUSSE	11ème vice-président
Monsieur	BALLAND	Eric	1B, rue Sainte Placide	57310	GUENANGE	Titulaire
Monsieur	NOEL	Guy	29ter grand/rue	57310	BERTRANGE	7ème vice-président
Madame	BERGE	Séverine	5 Impasse du Chatelet	57925	DISTROFF	Titulaire
Monsieur	LERAY	Gérard	1 rue des Primevères	57970	ELZANGE	Titulaire
Madame	CURATOLA	Anna	11B, rue de l'Ecole	57310	GUENANGE	Titulaire
Monsieur	LA VAULLÉE	Jean-Pierre	12, rue Pierre Maître	57310	GUENANGE	1er Vice-Président
Monsieur	WERQUIN	Jean-Michel	8 La Cerisaie	57935	LUTTANGE	8ème vice -président
Madame	HALLÉ	Dominique	7 rue de la Mairie	57940	METZERVISSE	Titulaire
Monsieur	ROSAIRE	Pierre	42 rue Jean Burger	57310	MONTREQUIENNE	Titulaire
Monsieur	THIRIA	André	17 rue Principale	57970	LEMESTROFF	Titulaire
Monsieur	FOHR	Michel	23 rue des Seigneurs	57970	LOUDRENNES	Titulaire
Monsieur	REMY	Denis	4 Grand Rue	57480	PETIT HETTANGE	Titulaire
Monsieur	IRITI	Hervé	Clos de la Forêt	57970	VALMESTROFF	Titulaire
Monsieur	PHILIPPE	Jean-eudes	69 rue de l'église	57920	ABONCOURT	Suppléant
Monsieur	DOSDA	Christian	12 route du Hackenberg	57920	VECKRING	Conseiller Municipal
Madame	ROUX	Sandrine	24a rue sainte Apolline	57920	VECKRING	Conseillère Municipale
Madame	MANGIN	Christine	28 Les Vignes REINANGE	57940	VOLSTROFF	Conseillère Municipale
Monsieur	MENEGOZ	Michel	73 rue de l'église	57920	KEMPLICH	Conseiller Municipal
Madame	HIGUET	Isabelle	8 Bellevue REINANGE	57940	VOLSTROFF	Conseillère Municipale
Monsieur	KEIFFER	Frédéric	45 boucle des près	57970	STUCKANGE	Conseiller Municipal
Monsieur	GUERIN	Christophe	12 rue des Lavandiers	57310	BERTRANGE	Conseiller Municipal
Madame	AUBURTIN	Chantal	2 rue du collège	57920	KEDANGE/CANNER	Conseillère Municipale
Monsieur	FUSCA	Dominique	29 rue de l'Ecole	57970	VALMESTROFF	Conseiller Municipal
Monsieur	CLOSEN	Pascal	11 bis rue des 4 vents	57935	LUTTANGE	Conseiller Municipal

12 Centrale d'achats

Monsieur	HEINE	Pierre	17bis route de Volstroff	57940	METZERVISSE	Président
Monsieur	WERQUIN	Jean-Michel	8 La Cerisaie	57935	LUTTANGE	8ème vice -président
Madame	MORREALE	Joséphine	18 rue Georges Brassens	57310	BOUSSE	Titulaire
Monsieur	HIPPERT	Patrick	29 rue Principale	57920	HOMBOURG BUDANGE	Titulaire
Madame	REGNIER	Nathalie	23 rue de la Forêt	57935	LUTTANGE	Titulaire
Monsieur	VOUIN	Jean-Pierre	16 rue des Marronniers	57970	STUCKANGE	Titulaire
Monsieur	KIFFER	René	10 rue de Metz	57640	BETTELAINVILLE	Titulaire

Monsieur	FREY	Marie-Thérèse	2 rue du Nonnenfels	57920	KEDANGE/CANNER	Titulaire
Monsieur	FOUSSE	Pascal	36 rue des prés	57920	VECKRING	Conseiller Municipal
Monsieur	CHOISNET ERARD	Fabien	10 route du Hackenberg	57920	VECKRING	Conseiller Municipal
Madame	MANGIN	Christine	28 Les Vignes REINANGE	57940	VOLSTROFF	Conseillère Municipale

Point n°21

n° D20140930CCAM78

OBJET : RESTAURANT DU MOULIN – APPUI AU MANAGEMENT

Face aux défaillances du secteur privé, le Restaurant du moulin a été repris en régie par la CCAM depuis le 1^{er} avril 2013. Notre collectivité n'a pas vocation à maintenir cette exploitation directe et recherche toujours un repreneur privé.

Depuis le printemps 2013, l'image et la fréquentation du restaurant ont largement été modifiés en particulier grâce à l'investissement de l'équipe actuellement en place (3 emplois temps plein et les extras en fonction des manifestations).

Le chiffre d'affaires mensuel moyen s'équilibre à hauteur de 35 000 € HT. Le carnet de réservation fait état à ce jour de nombreux mariages et réservation de groupe sur cette période automnale. Cependant des vicissitudes liées à l'organisation et au personnel cet été, nous ont démontré la fragilité de la situation.

Par souci de maintenir et conforter les acquis, il nous apparaît opportun afin de pouvoir confier à terme cet équipement à un privé d'être soutenu ponctuellement dans notre démarche par des professionnels de la restauration et de l'organisation de manifestations par l'association ADEPPA.

Cette mission, en étroite collaboration constante, avec les élus de la CCAM et les services (direction, comptabilité, technique et communication) consistera à détacher deux personnes pour l'équivalent d'1,3 emploi temps plein sur le restaurant. Ces deux personnes assureront :

- la cohérence globale du projet en lien avec la CCAM
- le pilotage opérationnel de l'équipe au quotidien avec la présence d'un manager.

Le coût de cette intervention s'élève à 3900 € TTC par mois sur deux mois reconductible pour la même durée.

Après débat, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaire à la réalisation de cette opération.

Point n°22

n° D20140930CCAM77

**OBJET : ZONE DE KOENIGSMACKER MALLING
CONSULTATION POUR FOUILLES ARCHEOLOGIQUES**

En 2010, l'Arc Mosellan a complété la liste des zones communautaires existantes en proposant d'identifier et de proposer au Nord de son territoire une nouvelle zone d'activités économiques sur les bans communaux de Koenigsmacker et Malling.

Depuis, les terrains ont été acquis, un permis d'aménager déposé en décembre 2013 et accepté en date du 13 mars 2014.

Un appel d'offres a été lancé pour réaliser les travaux de viabilisation.

Cependant, un retour d'un diagnostic de l'INRAP en août 2014 et un arrêté portant prescription d'une fouille archéologique préventive reçu le 24 septembre dernier nous obligent d'abord à réaliser les fouilles archéologiques avant tout lancement des travaux.

Après débat, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation pour réaliser les fouilles archéologiques et signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 20 heures 40

Le Président,
Pierre HEINE

Le Secrétaire,
Jean-Louis MASSON